Rapport sur le déroulement du Programme EuroMed Marché





LE PROGRAMME EUROMED MARCHÉ: UN PROGRAMME RÉUSSI À MAINTS ÉGARDS! Par Eduardo Sánchez Monjo*

En mai 2002, EuropeAid Office de coopération de la Commission européenne décida de confier au Centre européen des régions (CER), l'Antenne de l'Institut européen d'administration publique à Barcelone, la gestion d'un vaste programme de coopération industrielle et marché intérieur entre l'UE et les Partenaires méditerranéens¹ (PM), appelé "Programme régional pour la promotion des instruments et mécanismes du Marché euro-méditerranéen" (Programme EuroMed Marché). Le CER est donc l'Unité de gestion du programme (UGP). A signaler que ce programme est un instrument de la politique euro-méditerranéenne de l'UE et relève du chapitre 2 de la Déclaration de Barcelone de novembre 1995 qui vise la création d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne à l'horizon 2010 dans le pourtour méditerranéen. D'une durée initiale de 3 ans, de juin 2002 à mai 2005, ce programme a été prolongé d'un an jusqu'en mai 2006 et est doté d'une enveloppe budgétaire de €9,2 millions.

Objectifs

Le principal objectif de ce programme est de promouvoir la coopération économique (nord-sud et sud-sud) en vue de contribuer à la création de cette zone de libre-échange. Parmi les objectifs plus spécifiques, il vise à faire connaître la situation actuelle chez les PM dans chaque domaine prioritaire (voir ci-dessous); promouvoir chez les PM l'action législative et une interprétation commune des règles; mettre en place des organismes ad hoc de contrôle et de surveillance ou éventuellement les adapter; former les ressources humaines; identifier le cadre légal et les bonnes pratiques, identifier les domaines nécessitant un changement (assistance technique) et assurer une mise en réseau. Enfin, il vise aussi à améliorer la coopération entre les administrations des pays participants afin de permettre des contacts aisés et un traitement rapide des problèmes rencontrés dans la pratique quotidienne.

Approche

Pour contribuer à la réalisation de ces objectifs, les activités déployées dans le cadre de ce programme ont suivi une approche à la fois régionale, pour l'ensemble des 10 PM, et intra-régionale, pour des groupes de PM regroupés





selon leurs intérêts et leur situation dans le domaine concerné. Les activités ont par ailleurs suivi une approche très pratique, avec des exposés fait par des praticiens des Etats membres de l'UE ou de la Commission européenne, des exposés en séance plénière et des discussions au sein de groupes de travail pour approfondir certains domaines spécifiques.

Au cours de la première et de la deuxième phases, le programme s'est surtout appuyé sur des ateliers d'information sur la situation dans les Etats membres de l'UE et chez les Partenaires méditerranéens (PM) dans les 8 domaines prioritaires² couverts par le programme, sur des séminaires de formation de formateurs, des séminaires sur mesure et la constitution de réseaux à la fois institutionnel et d'experts, réseaux qui sont désormais consolidés sur le site Internet du Programme (www.euromedmarche.org).

Activités réalisées à ce jour

Les activités organisées entre juin 2002 et juin 2005 sont les suivantes³: 8 ateliers d'information sur les 8 domaines prioritaires, 3 ateliers supplémentaires d'approfondissement, 8 séminaires de formation de formateurs, 12 activités intra-régionales, 1 publication, 2 études et 3 conférences régionales. A ce jour, plus de 1.200 participants venant des Partenaires méditerranéens ont pris part aux différentes activités du programme.

Les ateliers thématiques de la première phase du programme avaient pour principal objectif de s'informer mutuellement de la situation dans les 8 domaines prioritaires mais aussi de connaître la situation dans les Etats membres de l'UE et les normes communautaires, et les PM furent invités à rédiger un projet de plan d'action à mettre en oeuvre à l'avenir dans les 8 domaines prioritaires couverts par le programme. Ces plans d'action doivent tenir compte des aspects suivants: adaptation de la législation nationale par rapport aux règles communautaires; évaluation des moyens disponibles dans chaque PM, et réforme administrative et création d'organes de contrôle et de surveillance. Pour ce faire, les PM ont également été invités à tenir compte des recommandations faites par les ministres euro-méditerranéens du Commerce réunis à Palerme le 7 juillet 2003 pendant la Présidence italienne de l'UE qui touchent à l'ensemble du programme, c'est-à-dire aux 8 domaines prioritaires. Celles-ci sont:

- 1) Identifier les secteurs prioritaires;
- 2) Prendre connaissance de la législation communautaire applicable et les différences avec la législation nationale
- 3) Transposer la législation cadre et la législation sectorielle nécessaires;
- 4) Créer ou réformer les institutions en place;
- 5) Mettre en place les organismes de certification et d'évaluation de la conformité;
- 6) Identifier les besoins d'assistance technique et tirer le meilleur parti des programmes existants.

Quant aux séminaires régionaux de formation de formateurs, leur objectif était d'aider les PM à rédiger un programme national de formation dans chacun des 8 domaines prioritaires en vue de sa mise en oeuvre future dans chaque pays partenaire méditerranéen.

En ce qui concerne les séminaires intra-régionaux sur mesure, ils avaient vocation à aider les PM à mettre en oeuvre efficacement la législation, à partager une interprétation commune des normes et à créer des organismes de contrôle et des mécanismes de recours. Un autre but était le renforcement de la coopération sud-sud, dès lors que les séminaires s'adressaient à des regroupements régionaux, tels que les pays signataires de l'Accord d'Agadir (Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) ou à des pays ayant conclu une zone de libre échange entre eux. L'Accord d'Agadir fut signé par les 4 pays membres le 25 février 2004 et vise la création d'une zone de libre échange entre l'Egypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie. Cet accord devra permettre de dynamiser les échanges commerciaux, de développer le tissu industriel, de soutenir l'activité économique et l'emploi, d'augmenter la productivité et d'améliorer le niveau de vie dans les pays signataires. Il a été convenu que tout pays arabe membre de la Ligue Arabe et de la Grande zone arabe de libre échange et lié par un accord d'association ou de libre échange avec l'Union européenne peut adhérer à l'accord d'Agadir après consentement de tous les pays membres.

Parallèlement à ces activités de formation ou d'information, l'UGP a organisé également 59 visites d'études de fonctionnaires des Partenaires méditerranéens dans les administrations publiques des Etats membres de l'Union européenne. Ces visites sont destinées à familiariser les fonctionnaires des Partenaires méditerranéens avec la législation pertinente et avec l'activité législative, la mise en oeuvre et l'exécution des mesures couvertes par le programme. Au cours de ces visites, les participants peuvent profiter de l'expérience pratique de l'administration d'accueil dans un Etat membre de l'UE et jeter les bases d'une d'origine.

Par ailleurs, I'UGP organise aussi des missions d'experts européens (assistance technique) dans les administrations des Partenaires méditerranéens destinées à aider les administrations des Partenaires méditerranéens à mettre en oeuvre la législation nécessaire à la création de la zone de libre échange.

Activités de diffusion d'information

Pour chaque activité organisée dans le cadre du Programme EuroMed Marché, l'UGP a produit et remis aux participants un cédérom contenant toute la documentation de base dans chacun des thèmes traités. Elle a aussi réalisé à l'issue de la 1ère phase du programme une publication en deux volumes: 1) "Actes des activités réalisées pendant la 1ère phase"; 2) "Etudes comparatives sur la situation dans les Partenaires méditerranéens au regard des 8 domaines prioritaires du programme". Cette publication est parue à l'automne 2004. Enfin, il convient d'ajouter à cela la réalisation de 2 études comparatives: 1) "Etude sur la propriété intellectuelle: étude comparative sur les différents systèmes des Partenaires méditerranéens et des Etats membres de l'Union européenne et sur les bonnes pratiques, droit matériel, procédures administratives et judiciaires." et 2) "Les différentes techniques de promotion du commerce: techniques traditionnelles, protection des consommateurs, nouvelles techniques: commerce électronique." Ces deux études ont été effectuées par des opérateurs externes, respectivement par ANDEMA, l'Association espagnole de protection des marques, et UNIONCAMERE, l'Union italienne des Chambres de commerce et d'industrie, et ont été publiées à l'automne 2005.

Troisième phase du programme

Alors que la fin du programme approchait, la CE, après avoir réalisé une évaluation positive du programme, décida de le prolonger jusqu'en mai 2006 en vue de consolider certains des acquis des deux premières phases, cette année supplémentaire correspondant à la 3ème phase du programme. Depuis le début de cette troisième phase en juin 2005, l'UGP a réalisé 4 activités supplémentaires de portée régionale: Marchés publics, Paris, du 4 au 7 juillet 2005; L'application de la géométrie variable dans le contexte du protocole pan-euro-méditerranéen sur les règles d'origine, Lisbonne, du 5 au 8 juillet 2005; Droits de propriété intellectuelle, Rome, du 14 au 17 novembre 2005; Développements en matière d'audit et comptabilité dans la région euro-méditerranéenne, Londres, du 21 au 24 novembre 2005. D'ici la fin du programme en mai 2006, Il reste encore à réaliser 2 activités de portée régionale et 6 activités de portée intra-régionale.

Principaux résultats

Les principales réalisations à mettre à l'actif du programme sont la mise à jour des connaissances spécialisées des délégués des Partenaires méditerranéens, la contribution à l'adaptation législative chez les PM, l'inventaire des besoins de formation, l'identification des secteurs nécessitant une adaptation législative, l'éventuel rapprochement législatif entre les PM»; plus concrètement, la rédaction par chaque PM d'un plan d'action et d'un plan de formation dans coopération future entre celle-ci et leur administration chacun des domaines prioritaires. Par ailleurs, ce programme a aussi permis la mise en réseau entre tous les participants, réseau qui est soutenu par le site Internet du programme (www.euromedmarche.org). A signaler qu'à l'issue de chaque activité, les participants sont invités à approuver une déclaration finale dans laquelle ils reconnaissent les résultats obtenus au cours de l'activité et prennent une série d'engagements pour avancer dans le domaine concerné.

En résumé, on peut dire qu'à la fin des 4 années du programme, l'UGP aura réalisé 122 activités d'information et de formation, à la fois dans les Etats membres de l'UE et dans les pays partenaires méditerranéens, et que plus de 2.000 participants auront pris part à ces activités.

LA SITUATION DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES PAYS PARTENAIRES MÉDITERRANÉENS

Par Salvador Font Salas**

L'un des 8 domaines prioritaires⁴ du Programme EuroMed Marché, rattachés au marché unique et qui sont importants pour la création d'une zone de libre-échange euroméditerranéenne à l'horizon 2010 dans le pourtour méditerranéen, est le thème des marchés publics. L'Unité • de gestion du programme (UGP), le Centre européen des régions – CER, Antenne de l'IEAP à Barcelone, a organisé une série de 6 activités sur ce thème depuis le début du programme. Au total, 229 participants des Partenaires méditerranéens (PM) ont pris part à ces activités. Généralement, ces participants étaient des représentants des services responsables de la passation des marchés publics, des praticiens, des décideurs, des formateurs, des représentants des ministères concernés ou encore des représentants d'associations d'entreprises ou du secteur privé.

Activités et résultats obtenus

Le domaine des marchés publics est l'un des plus importants des 8 domaines prioritaires du Programme EuroMed Marché, et il a fait l'objet d'un nombre important d'activités pendant la période située entre juin 2002 et octobre 2005.

- 1) Atelier d'information régional sur les marchés publics tenu à l'IEAP Maastricht du 16 au 18 décembre 2002, avec une participation de 56 délégués des Partenaires méditerranéens. Dans la déclaration finale approuvée à l'issue de ce séminaire, les 12 Partenaires méditerranéens de l'époque⁵ (10 depuis mai 2004 à la suite de l'adhésion de Chypre et Malte à l'UE) reconnurent qu'il était nécessaire de rendre leurs systèmes de marchés publics davantage convergents avec les règles et principes existant dans l'Union européenne, tenant compte en cela des dispositions contenues dans les Accords d'association euro-méditerranéens.
- 2) Comme suivi de cette première activité, un atelier d'approfondissement de portée régionale sur ce même thème fut organisé à Nicosie du 15 au 17 décembre 2003, avec une participation de 53 délégués des Partenaires méditerranéens. A l'issue de cette activité, les participants approuvèrent une Déclaration finale dans laquelle ils reconnurent qu'il était important d'élaborer un Plan d'action sur les marchés publics qui tienne compte des besoins des Partenaires méditerranéens. Ce plan d'action devra s'appuyer sur un inventaire des moyens disponibles dans chaque PM, une plus grande harmonisation de la législation sur les marchés

- publics des 12 PM avec les règles de l'UE, un renforcement des institutions ad hoc en vue de mettre en œuvre une politique pertinente de passation de marchés publics, et l'élaboration de programmes de formation destinés aux ressources humaines chargées des marchés publics.
- 3) La troisième réunion, également de portée régionale, fut un séminaire de formation de formateurs sur les Marchés publics, tenu à Athènes du 24 au 27 février 2004, avec la participation de 2 délégués par Partenaire méditerranéen, au total 24. A l'issue de ce séminaire, les participants reconnurent dans la déclaration finale que cette activité leur avait permis de prendre connaissance du nouveau paquet législatif adopté par le Parlement européen et le Conseil, et de se préparer à rédiger les programmes de formation nécessaires à une passation correcte des marchés publics et à développer et mettre en oeuvre les outils pédagogiques de formation dans ce domaine. Ils s'engagèrent aussi à élaborer un Programme de formation aux pratiques de passation de marchés publics à destination des administrations et institutions impliquées.
- 4) Lors du séminaire intra-régional sur mesure pour les pays signataires de l'Accord d'Agadir (Egypte, Jordanie, Maroc et Tunisie) tenu à Tunis du 4 au 7 octobre 2004, avec la participation de 38 délégués des 4 pays d'Agadir, dans la déclaration finale adoptée à l'issue de l'activité, les représentants de ces pays ont proposé de constituer un comité technique composé de représentants des quatre pays. Le rôle de ce comité serait d'élaborer un plan d'action détaillé ayant pour objet d'arriver à un rapprochement des règlements en vigueur dans les pays membres, et cela conformément à l'article 2, paragraphe 4, de l'Accord d'Agadir; de renforcer les instances nationales respectives chargées de la passation de marchés publics, de l'audit et des mécanismes de recours, et d'approfondir la coopération entre ces instances. Il serait aussi d'identifier les domaines dans lesquels l'assistance technique est requise pour mieux soutenir la réalisation des objectifs dans ce domaine, notamment la formation et les technologies de l'information.
- 5) A l'occasion du séminaire intra-régional sur mesure sur le thème des marchés publics, tenu à Bruxelles du 11 au 13 avril 2005 avec la participation de 20 personnes, les délégués des pays présents, à savoir Israël, Autorité palestinienne et Turquie, adoptèrent également une déclaration finale dans laquelle ils admirent que ce séminaire leur avait permis d'avoir un échange d'expériences et d'informations et d'identifier des questions éventuelles nécessitant une action future à déployer éventuellement au sein d'un réseau régional des marchés publics encore à créer.
- 6) Enfin, la dernière activité sur les marchés publics organisée à ce jour dans le cadre du programme EuroMed Marché, fut un séminaire régional de la 3ème phase du programme qui s'est tenu à Paris du 4 au 7 juillet 2005 avec la participation de 38 délégués des PM.

Etant donné que cette activité est la dernière activité de portée régionale sur ce sujet, nous nous attarderons un peu plus longuement sur ses conclusions.

lci aussi, une déclaration finale fut adoptée dans laquelle les participants reconnaissent que ce séminaire leur a permis d'avancer sur la voie du rapprochement des règlements existants chez les Partenaires méditerranéens dans ce domaine; de la définition des domaines devant garantir ce rapprochement; de l'adaptation et du renforcement des instances nationales chargées de la passation de marchés publics, de l'audit et des mécanismes de recours, ainsi que la coopération entre ces instances; et enfin de l'identification des domaines dans lesquels l'assistance technique est requise en vue d'une meilleure réalisation des objectifs poursuivis dans ce domaine. Par ailleurs, ils ont aussi appelé de leurs voeux la mise en place d'un réseau euroméditerranéen spécifique sur les marchés publics.

Lors de cette réunion de Paris, les délégués ont proposé notamment que pour arriver à un accord de libre-échange efficace à l'horizon 2010 entre les Partenaires euro-méditerranéens, il est nécessaire de parachever le rapprochement de leur législation et pratiques d'un cadre commun qui soit compatible avec les règles de l'UE et de l'AMP, et de continuer à travailler ensemble pour améliorer leur administration, leur réglementation et leur pratique des marchés publics dans l'intérêt de l'efficacité et de l'efficience et de la compétitivité de leurs opérateurs économiques.

Un autre point soulevé par les délégués présents au séminaire de Paris dans les conclusions de leurs travaux concerne la mise à jour et le maintien du site Internet pour ce qui concerne l'information sur les marchés publics et la création de liens avec chaque PM. A cette fin, il serait bon que chaque PM nomme un point focal chargé de coordonner et de suivre toutes les questions en la matière.

Enfin, la toute dernière activité qui sera organisée sur le thème des marchés publics dans le cadre du Programme EuroMed Marché sera un séminaire intra-régional destiné à l'Autorité palestinienne, à Israël et à la Turquie, qui se tiendra en Turquie du 12 au 15 décembre 2005.

Par ailleurs, il convient de signaler que l'UGP a également organisé 3 visites d'études de fonctionnaires des PM dans les administrations des Etats membres de l'UE sur le thème des marchés publics.

En général, lors de ces visites d'études, les fonctionnaires des PM ont l'occasion de se familiariser avec le travail de leurs homologues étrangers et de tisser des liens de coopération future entre leur administration d'origine et l'administration d'accueil.

Principaux résultats de l'étude comparative sur le sujet parmi les PM

A l'occasion de la première activité sur le thème des marchés publics tenue à Maastricht en décembre 2002, il fut demandé aux PM de remplir un questionnaire détaillé sur la situation dans leur pays dans le domaine des marchés publics. Une fois recueillies, ces réponses furent analysées et présentées sous forme d'étude comparative dans la publication 6 faite à l'issue de la première phase du Programme parue à l'automne 2004. Cette étude comparative 7 a permis de mettre en exergue un certain nombre d'éléments que nous présentons ci-dessous de manière succincte.

L'auteur qui a réalisé cette étude à la demande de l'UGP est Olivier Moreau, Rédacteur au Bureau 1A, Sous-direction de la commande publique de la Direction des Affaires juridiques, ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, Paris.

Parmi les éléments qui ressortent de cette étude, tout d'abord il y a lieu de souligner que les données fournies ainsi que les différentes définitions de la notion de marchés publics n'étaient la plupart du temps pas très homogènes. Par ailleurs, en ce qui concerne la typologie des réglementations nationales, il convient de remarquer le caractère récent de la plupart des textes juridiques régissant ce domaine, dont la plupart ont été pris au cours des 10 dernières années et les plus récents remontent à 2002 et 2003. Pour les anciens et les nouveaux Etats membres de l'UE, cela s'explique notamment par la nécessaire transposition des directives communautaires; quant aux Partenaires méditerranéens, c'est là le résultat de l'adéquation à des engagements internationaux tels que l'AMP⁸ ou des exigences normatives posées par les organismes de financement internationaux (Banque mondiale, etc.). Enfin, un autre trait caractéristique qui ressort de l'étude est la variété des systèmes juridiques applicables aux marchés publics.

Parmi les autres aspects couverts par cette étude, signalons les règles de publicité préalable. En général, le principal vecteur de diffusion de l'information est le journal, parfois au niveau national, parfois au niveau local, et parfois encore à l'étranger. A ce sujet, l'auteur fait remarquer le problème du multilinguisme dans certains pays où coexistent différentes langues officielles. L'étude s'intéresse aussi à la question de la préférence nationale et de la concurrence étrangère. Si les fournisseurs étrangers ont accès aux appels d'offres sans restriction par les Etats membres de l'UE, la situation chez les PM varie d'un pays à l'autre, certains d'entre eux suivant cette même règle. On retrouve ces mêmes variations pour ce qui est des seuils qui déclenchent des procédures formalisées, ceux-ci pouvant varier selon l'objet du marché ou en fonction des engagements internationaux. S'agissant des litiges et des voies de recours, l'auteur note qu'il y a deux écoles, l'une instituant la compétence directe des tribunaux, l'autre prévoyant l'intervention privilégiée d'un organisme sui generis indépendant. Dans plusieurs PM est également prévue la compétence d'une autorité administrative de surveillance. A signaler que certains PM souhaitent l'institution d'un organe neutre d'arbitrage ou de médiation, favorisant l'intervention d'une solution amiable sans avoir à recourir aux tribunaux administratifs. En ce qui concerne l'organisation administrative des marchés publics, ceux-ci sont soit passés par une structure ad hoc centralisée, soit laissés sous la responsabilité de chaque service/entité destinataire de la prestation, avec quelques solutions mixtes. A la fin de l'étude, l'auteur fait également une analyse des problèmes transfrontaliers rencontrés par les PM lors de la passation de marchés publics.

Pour de plus amples renseignements sur cette étude, vous pouvez vous procurer sur simple demande à l'IEAP un exemplaire de la publication qui est disponible gratuitement.

Réseau d'experts dans le domaine des marchés publics au niveau euro-méditerranéen

La partie publique du site Internet du Programme EuroMed Marché⁹ contient de nombreuses informations sur chacun des 8 domaines prioritaires, dont les marchés publics. Il donne des informations sur les activités réalisées: programme, liste de participants, déclaration finale, etc. La partie d'accès restreint, appelée "Réseau externe", accessible uniquement aux participants et experts munis d'un identifiant

et d'un mot de passe, contient entre autres la documentation * Internet. de base nationale et de l'UE dans chaque domaine. Le site offre aussi la possibilité de consulter un réseau d'experts en la matière. Enfin, les contacts pris par les participants à l'occasion des différentes activités peuvent être poursuivis et approfondis grâce aux possibilités offertes par ce site .

Ainsi, on le voit, en marge du réseau informel qui a pu se constituer au fil des activités, ce site constitue la plateforme toute indiquée pour structurer et consolider un réseau euro-méditerranéen, dans ce cas-ci dans le domaine des marchés publics. ::

NOTES

- Superviseur du programme; Directeur du Centre européen des régions, IEAP-CER, Barcelone.
- Coordinateur du programme ; Maître de conférences, Centre européen des régions, IEAP-CER, Barcelone.
- Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie. A partir de mai 2004, le nombre de Partenaires méditerranéens est passé à 10, Chypre et Malte ayant rejoint l'UE.
- Ces 8 domaines sont: Libre circulation des marchandises; Douanes, fiscalité et règles d'origine; Marchés publics; Droits de propriété intellectuelle; Audit et comptabilité; Protection des données personnelles et commerce électronique; Règles de concurrence; Services financiers.
- La liste complète de ces activités est la suivante: 1ère Conférence de lancement du programme EuroMed Marché, Barcelone, les 17 et 18 juin 2002.

8 Ateliers thématiques:

- 1) Libre circulation des marchandises, Bruxelles, du 30 septembre au 2 octobre 2002.
- 2) Douanes, fiscalité et règles d'origine, Bruxelles, du 28 au 30 octobre 2002.
- 3) Marchés publics, Maastricht, du 16 au 18 décembre
- 4) Droits de propriété intellectuelle, Madrid, du 3 au 5 février
- 5) Audit et comptabilité, La Valette, du 24 au 26 février 2003.
- 6) Protection des données personnelles et commerce électronique, Rome, du 12 au 14 mai 2003.
- 7) Règles de concurrence, Berlin, du 26 au 28 mai 2003.
- 8) Services financiers, Athènes, du 2 au 4 juin 2003.

3 Ateliers supplémentaires d'approfondissement:

- 1) Libre circulation des marchandises Nouvelle approche - Approche globale - Surveillance du marché, Paris, du 13 au 15 octobre 2003.
- 2) Concurrence: Aides d'Etat et pratiques anticoncurrentielles, Barcelone, du 1er au 3 décembre 2003.
- 3) Marchés publics, Nicosie, du 15 au 17 décembre 2003.

8 Séminaires de formation de formateurs:

- 1) Règles d'origine: extension du système de cumul paneuropéen aux Partenaires méditerranéens, Bruxelles, du 19 au 23 janvier 2004.
- 2) Présentation du droit communautaire en matière de protection des innovations, des produits et des services en vue d'une convergence réglementaire, Lisbonne, du 26 au 30 janvier 2004.
- 3) Les pratiques douanières concernant la lutte contre la contrefaçon et la piraterie, Paris, du 9 au 13 février 2004.
- 4) Marchés publics, Athènes, du 24 au 27 février 2004.
- 5) Audit et comptabilité, Rome, du 29 mars au 2 avril 2004.
- 6) Libre circulation des marchandises: évaluation des risques, choix des normes, évaluation de la conformité, sécurité

- générale des produits, Madrid, du 22 au 26 mars 2004.
- 7) Services financiers: banque, assurances, valeurs mobilières, Berlin, du 26 au 30 avril 2004.
- 8) Concurrence, Vienne, du 3 au 7 mai 2004.

4 séminaires intra-régionaux sur mesure pour les pays signataires de l'Accord d'Agadir.

- 1) Libre circulation des marchandises. Harmonisation des règles techniques, Rabat, du 28 juin au 1er juillet 2004.
- Règles d'origine pan-euro-méditerranéennes et l'Accord d'Agadir, Amman, du 27 au 30 septembre 2004.
- 3) Marchés publics Audit et mécanismes de recours, Tunis, du 4 au 7 octobre 2004.
- 4) Droits de propriété intellectuelle, Le Caire, du 29 novembre au 2 décembre 2004.

8 séminaires intra-régionaux sur mesure pour des groupes de 3 ou 4 pays:

- 1) Audit et comptabilité (pour l'Autorité palestinienne, Israël et la Turquie), Ankara, du 22 au 25 novembre 2004.
- Règles d'origine pan-euro-méditerranéennes (pour l'Algérie, le Liban et la Syrie), Beyrouth, du 17 au 20 janvier 2005.
- 3) Concurrence (pour l'Autorité palestinienne, Israël, Malte et la Turquie), La Valette, du 24 au 27 janvier 2005.
- Audit et comptabilité (pour l'Algérie, le Liban et la Syrie), Alger, du 28 février au 3 mars 2005.
- 5) Coopération douanière et lutte contre la contrefaçon et la piraterie (pour l'Algérie, Chypre, le Liban et la Syrie), Nicosie, du 7 au 10 mars 2005.
- 6) Concurrence (pour l'Algérie, le Liban et la Syrie), Damas, du 14 au 17 mars 2005.
- Marchés publics (pour Israël, l'Autorité palestinienne et la Turquie), Bruxelles, du 11 au 13 avril 2005.
- 8) Règles d'origine pan-euro-méditerranéennes (pour l'Autorité palestinienne, Israël, et la Turquie), Bruxelles, du 10 au 13 mai 2005.
- Libre circulation des marchandises; Douanes, fiscalité et règles d'origine; Marchés publics; Droits de propriété intellectuelle; Audit et comptabilité; Protection des données personnelles et commerce électronique; Règles de concurrence; Services financiers.
- Algérie, Autorité palestinienne, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie et Turquie.
- "Etudes comparatives sur la situation dans les Partenaires méditerranéens au regard des 8 domaines prioritaires du programme", sous la direction de Eduardo Sánchez Monjo, İEAP, 2004, 273 p.
- "Etude comparative sur la réglementation des marchés publics dans les pays de la zone méditerranéenne et dans quatre Etats membres de l'UE", Olivier Moreau, pp. 91-118.
- Accord sur les marchés publics de l'OMC.
- www.euromedmarche.org